

Les élections municipales puis les élections européennes approchent. En parallèle, la société se délite remettant en cause ses structures et son fonctionnement. La méfiance et le désabusement s'installent.

Le magazine du Monde de ce 8 mars 2014 publie une page intitulée « La garde républicaine vote à l'extrême » en s'appuyant sur une estimation de janvier 2012. Nous avons l'habitude de ce type de stigmatisation mais il faut noter l'absence de sondage dans les armées sur leurs orientations politiques incitant au doute sur les suppositions du Monde. L'armée est neutre politiquement et cela est sage. Cela n'empêche pas une conscience politique personnelle. Cela n'empêche pas non plus les anciens militaires d'agir au sein des associations « patriotiques » qui rassemblent un grand nombre d'électeurs.

Cela me conduit cependant à une réflexion sur les militaires et l'engagement politique aujourd'hui.

Le constat d'une république en perte de légitimité

Il me semble en effet opportun d'attirer l'attention sur l'implication des militaires dans le champ politique à la veille des élections municipales et européennes. J'entends déjà les commentaires offusqués. Comment ? Un militaire ose parler d'une implication politique des armées dans la vie de la nation ? Je les rassure, je vais rester modéré mais le constat est là et partagé.

La politique (sinon le politique) est aujourd'hui totalement décrédibilisée en France ainsi qu'une partie des institutions (Cf. [mon billet du 2 mars 2014](#) et bien d'autres articles ou sondages). Nous avons sans doute aussi la politique (et les politiques) que nous méritons si je me réfère au sondage non publié du Parisien mettant DSK en candidat favori des Français. Le citoyen peut-il demander l'exemplarité à un élu alors qu'il est prêt à voter pour une personnalité non exemplaire ? Nous avons d'ailleurs bien d'autres exemples.

Cela mériterait sans aucun doute une réflexion sur ce que signifie l'exemplarité politique au XXIème siècle. Sur le moment, une première réflexion se fait cependant jour à mon esprit : n'aurions-nous pas déjà une mentalité favorisant une forme de république « bananière » où tout compromis peut rapidement devenir de la compromission qu'elle soit morale ou financière ?

En effet, doit-on reprocher le manque d'exemplarité à seulement ceux qui nous représentent ou finalement ne sommes-nous pas tous un peu responsables par démission, crainte sinon lâcheté ? Ethique, déontologie, exemplarité, principes, ces mots ont-ils encore du sens ou ne sont-ils plus que des légendes et le regret d'un âge d'or perdu, s'il a jamais existé ?

Que faire : et pourquoi pas donner une place à des militaires élus ?

Je réagis à l'information que plus d'une soixantaine de communes certes sur 36 000 n'ont pas de liste pour les élections municipales. Le préfet prendra donc les mesures conservatoires prévues par la loi.

Ce rejet progressif de l'engagement dans la vie publique me paraît grave. Il me semble refléter un certain dégoût devant la « mission » mais face à la complexité de tâches administratives, face aussi à des concitoyens toujours prêts à critiquer mais surtout pas « à faire » au nom souvent du « j'ai droit à... ».

Pour réponse à cette désaffection locale, je pense qu'un certain nombre de militaires habitués à la difficulté de la gestion des hommes et des organisations pourraient suppléer à ces carences. Je prendrais l'exemple des Sections administratives spécialisées en Algérie (Cf. « *Un béret rouge en Képi Bleu : mission en Kabylie 1956-1961* », par Georges Oudinot, 2007).

Un officier entouré d'une équipe composée d'un instituteur, d'un fonctionnaire et d'une assistante sociale avait pour vocation à rétablir le fonctionnement des communes dans le bled algérien. Rassurez-vous, je ne refais pas la guerre d'Algérie mais l'idée appliquée s'est révélée efficace par le sens de l'action de l'officier. Or, aujourd'hui, les armées vont rendre à la vie civile chaque année pendant cinq ans près de 1 000 officiers.

Proposer après entretien et sur volontariat à ces officiers un poste en détachement de « maire par délégation de l'Etat » de « deux fois trois ans » non renouvelable par exemple sauf après élection ou si une élection était demandée par les habitants de la commune, ne serait-ce pas un moyen de suppléer les carences locales de l'engagement citoyen en utilisant les qualités de l'officier rompu aux exigences du service de l'Etat ? Soutenu par l'équipe désignée par le préfet, cet officier aurait la mission de redonner du sens à la vie collective de la commune.

Des militaires discriminés en tant que citoyens ?

Un autre point doit être soulevé : celui de la discrimination de fait exercée à l'encontre du militaire qui se présente à une élection municipale. Après en avoir rendu compte à sa hiérarchie, il a droit à 10 jours de permission pour sa campagne. S'il est élu, soit il démissionne de l'armée, soit il est mis en service détaché, sans solde. Il se contente alors des indemnités qui peuvent exister dans le cadre de son mandat et dont nous connaissons la faiblesse. Ce n'est pas le cas des autres fonctionnaires. Est-ce acceptable ?

De fait, un militaire ne peut se présenter à une élection municipale. Pourquoi un électeur de l'Union européenne peut-il aujourd'hui se présenter, voter et être élu sans restriction et pas un militaire qui est citoyen à part entière et paie ses impôts dans la commune ? En outre, cela n'est pas incompatible avec son emploi (Cf. [les garanties du fonctionnaire élu localement](#)) si je me réfère au fonctionnaire élu localement qui peut cumuler son activité et sa fonction électorale en gardant son traitement (Cf. [site de la fonction publique](#)).

Bien sûr, cette réflexion sur l'élection d'un militaire en activité à un conseil municipal devrait répondre à quelques restrictions : la taille de la commune jusqu'à 3 000 habitants par exemple (31 576 communes françaises ont moins de 2 000 habitants). Ce seuil est, à mon avis, la limite de l'engagement politique pour un militaire en terme de temps disponible mais aussi de préservation d'une certaine neutralité politique conforme au statut des militaires. Cet engagement citoyen au titre d'une commune ne peut se concevoir qu'en étant sur une liste de non-inscrits. Une autre condition est bien entendu de ne pas se présenter là où le militaire sert en temps normal.

Une prise de conscience nécessaire des partis politiques

Le fonctionnement de notre société devient à la fois chaotique et inquiétant. Le sens de l'engagement des militaires en général au service de la communauté nationale, leur fonction perçue favorablement par la nation, leur conception de l'intérêt général qui, certes, peut inquiéter ceux qui privilégient leurs intérêts particuliers, les principes d'ordre et aussi de discipline qui sont pourtant tout aussi républicains que d'autres principes, font que, dans un certain nombre de situations, les militaires peuvent contribuer à un meilleur fonctionnement de la société.

Les partis politiques devraient d'ailleurs s'en soucier pour utiliser des compétences issues de longues formations financées par le contribuable. Qu'attendent-ils pas exemple pour inscrire des militaires sur leur liste aux élections européennes, pas forcément en position éligible ? N'est-il pas temps pour la communauté militaire aussi de s'exprimer sur ce sujet si elle ne veut pas disparaître du paysage national ? La légende du militaire auteur de coup d'Etat, qui a servi de facteur essentiel à la construction de la culture politique républicaine à partir des années 1880, est bien une légende, utile, si l'on se réfère à l'histoire de France et surtout pour ceux qui en sont restés à avril 1961. On peut se demander d'ailleurs si à l'époque les militaires voulaient vraiment prendre le pouvoir.

L'exclusion des militaires de la participation à la vie de la nation est aujourd'hui à la fois une discrimination et un gâchis de compétences potentiellement utiles au service de la cité. La première action serait donc d'abord d'établir la possibilité de la mise en disponibilité avec solde afférente, et non sans solde comme aujourd'hui, au moins pour rétablir l'équité avec la fonction publique, sauf à supprimer pour tous le maintien du traitement, source sans doute d'économies.

Pour conclure

N'est-il pas temps dans cette époque progressiste de permettre au militaire d'être un citoyen à part entière ? Je reprendrai volontiers une phrase de Jean-François Copé (il est assez dans l'actualité actuellement) : « *les élections locales sont les lieux d'apprentissage du combat électoral, une fantastique école d'aptitude au commandement* » (Cf. Le Monde du 7 octobre 2011). Les militaires n'y seraient-ils pas à leur place ?